

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA
REDUCTION DE LA PAUVRETE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE
CELLULE NATIONALE DU SENEGAL

TERMES DE REFERENCE

Mission sur le terrain de la Cellule Nationale

I – OBJECTIFS DE LA MISSION

- Suivi de la formation des OB en planification participative ;
- Identification des OB ;
- Information des OB et des partenaires sur le RAF/95 ;
- Identification des besoins.

II – Activités

- Rencontre avec des organisations de la société civile ;
- Identification des besoins de la société civile (fiche d'identification) ;
- Visite aux autorités locales ;
- Visite à quelques organisations de la société civile ;
- Visite de projets, programmes ;
- Mise sur pied des coalitions locales.

III – CIBLES

- O.B bénéficiaires de la formation ;
- Organisation de la société civile (ONG, Association de femmes, Association de jeunes, Association de droits de l'homme, syndicats, Associations paysannes, etc.).

IV – CONTACTS LOCAUX

- Cellules Régionales du CONGAD.

V – ZONES D'INTERVENTION / PLANNING

1 – Sud : du 26 mars au 1^{er} Avril 2000

- Tambacounda : 26 et 27 Mars 2000;
- Kolda : 28, 29, 30 Mars 2000;
- Ziguinchor : 30 et 31 Mars 2000.

2 – Centre : du 16 au 22 Avril 2000

- Kaolack :
- Fatick :
- Diourbel :

3 – Nord : du 08 au 12 Mai 2000

- Louga :
- Saint-Louis :

4 – Ouest : du 22 au 27 Mail 2000

- Dakar :
- Thiès :

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA
REDUCTION DE LA PAUVRETE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE
CELLULE NATIONALE DU SENEGAL

2566

TERMES DE REFERENCE

**Atelier d'échange et de réflexion sur les initiatives locales de lutte
contre la pauvreté**

PREAMBULE

Le Programme PNUD/RAF/95/009 couvre 15 pays de l'Afrique Sub-Saharienne, lesquels se répartissent dans trois sous régions : Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Afrique de l'Est et Australe.

Ce programme a pour objectifs spécifiques :

- de rendre disponible aux organisations de la société civile des outils d'analyse, des méthodes et moyens de contribuer à l'élaboration des politiques de développement ;
- à travers des échanges, viser à l'harmonisation entre les dimensions micro-macro du développement ;
- mettre en place des formes volontaires de négociations sociales, donc augmenter le capital social des populations à la base en renforçant leur capacité de concertation, de coordination, de partenariat et de plaidoyer.

Les Cellules Nationales présentes dans les 15 pays ont pour fonction principale, d'assurer au niveau national la mise en œuvre de la coordination du programme.

La Cellule Nationale du Sénégal regroupe les organisations de la société civile que sont les ONG, les associations de droits de l'homme, les syndicats, les organisations paysannes, les associations et fédérations d'associations de femmes, les associations de jeunesse.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'activité annuel, la Cellule envisage un atelier de formation des décideurs en techniques de planification participative du développement impliquant les populations à la base en vue d'une harmonisation du niveau macro et micro.

II – OBJECTIFS DE LA MISSION

1° - Objectif global

Sensibiliser les macro économistes, les décideurs et personnes ressources intervenant dans l'élaboration des politiques, en vue d'une meilleure intégration des approches locales de lutte contre la pauvreté dans l'élaboration des politiques macro.

2° - Objectifs spécifiques

- Restitution et échanges sur les résultats des études nationales sur la pauvreté ;
- Analyse et identification d'actions participatives de lutte contre la pauvreté ;
- Visite de terrain et échange avec des groupes de base (pauvres et couches vulnérables).

III – RESULTATS

Au terme de l'atelier, les participants auront :

- Une meilleure connaissance des résultats des études et de l'impact de la pauvreté ;
- Ciblées des actions participatives pour réduire la pauvreté ;
- Une meilleure vision de l'interaction micro/ macro.

IV – CIBLE

Macro économistes, conseillers techniques de ministres, Secrétaire généraux des conseils-régionaux des grandes villes, personnes ressources (universitaires) ayant profil identique, membres du Comité national de lutte contre la pauvreté, partenaire financiers, etc.

V – PRODUIT ATTENDU

- Un rapport sur le contenu pédagogique de la formation.

VI – ASPECT CONTRACTUEL

Les honoraires des consultants et les modalités de paiement seront négociés et consignés dans le contrat de prestation de service qui sera établi.

VII – CALENDRIER D'EXECUTION

- Durée de la formation : 3 jours

VII – MANDAT DU CONSULTANT

- Proposer une offre technique et financière adaptée à l'atelier ;
- Proposer une approche et des outils ;
- Produire un rapport et le restituer à la Cellule Nationale.

IX – CRITERES D'APPRECIATION DE L'OFFRE

L'offre technique et financière sera appréciée selon les critères suivants :

- la compréhension du mandat ;
- la pertinence de la méthodologie proposée ;
- l'expérience dans le domaine de la vie associative et de la stratégie d'auto-promotion des groupes de base ;
- l'expérience en matière de formation ;
- les ressources humaines et matérielles disponibles ;
- le budget proposé et le calendrier de réalisation.

X – COMPOSITION

L'équipe sera composée :

- d'un spécialiste en planification du développement ;
- d'un spécialiste en formation et en développement institutionnel.